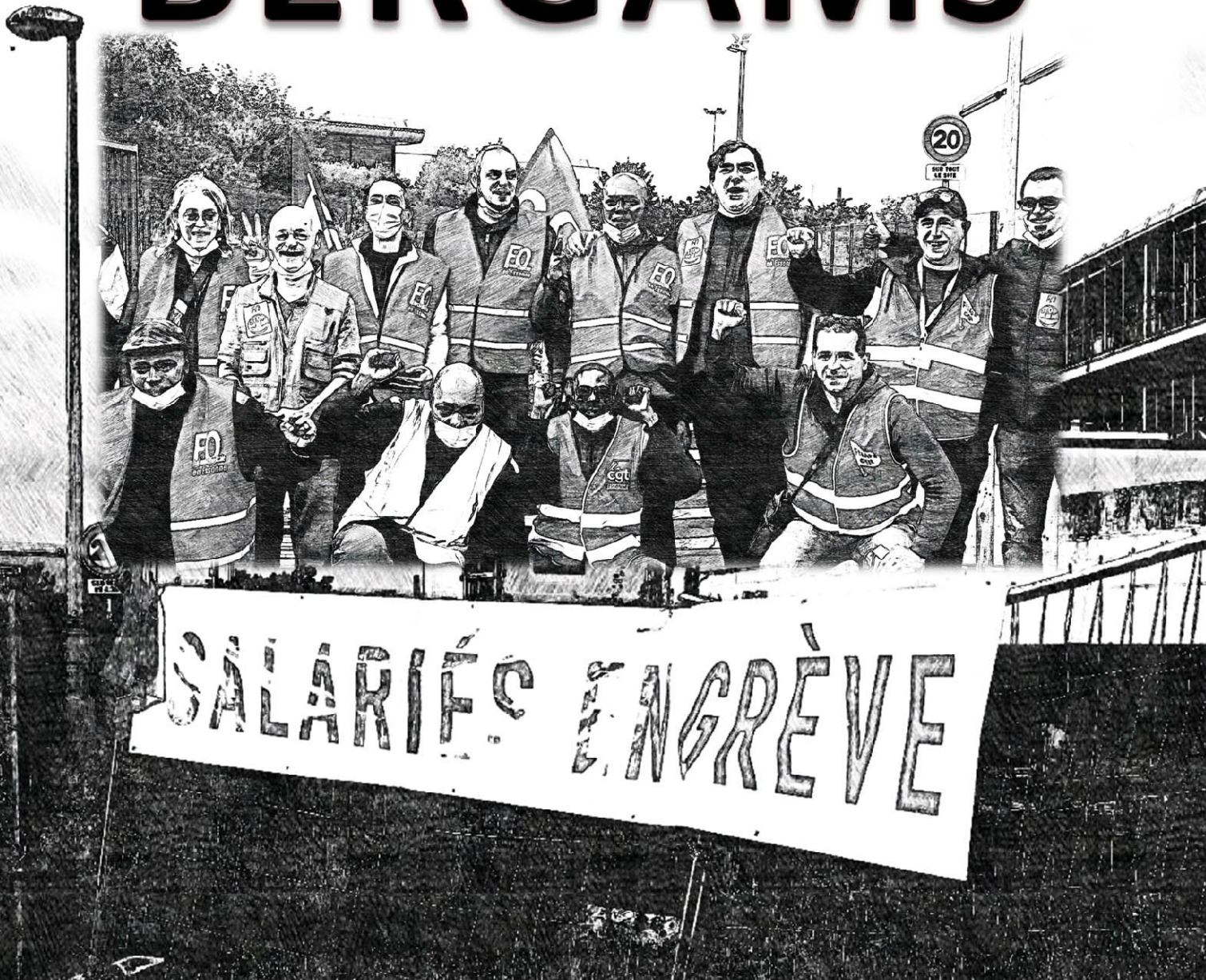


**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE  
[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

**Le syndicaliste**  
**Le journal de l'UD**  
**SPECIAL**

# BERGAMS



**EN GREVE**  
**DEPUIS LE 14 SEPTEMBRE 2021**



**SOLIDARITE**



# Agroalimentaire : les salariés



InFO militante Publié lundi 4 octobre 2021 par [Maud Carlus](#), [L'Info Militante](#)

<https://www.force-ouvriere.fr/agroalimentaire-les-salaries-de-bergams-en-greve-illimitee>

**Dans cette société fabriquant sandwiches et plats cuisinés, le conflit porte sur l'application depuis janvier 2021 d'un accord de performance collective (APC) ayant entraîné baisses de salaires et augmentation du temps de travail. Épuisés par les cadences de travail, contestant les salaires amputés et la suppression des primes, les salariés ont voté l'arrêt du travail à une immense majorité.**

Depuis le 13 septembre, les salariés de cette société spécialisée dans la restauration dite ultra-fraîche située à Grigny (Essonne) ont entamé une grève sans précédent. A l'initiative d'une intersyndicale comprenant FO (2<sup>e</sup> dans l'entreprise), 90% des 280 employés ont cessé le travail pour une durée indéfinie. Tout le monde est mobilisé et décidé à aller jusqu'au bout, annonce Nicolas D'Andrea, DS FO chez Bergams.

En cause, un accord de performance collectif (APC) voté en septembre 2020, en plein cœur de la tourmente Covid. En effet, la pandémie a impacté l'activité de l'usine Bergams, qui appartient au groupe Norac. 8 millions d'euros de perte en 2020 et 5 millions en 2021, d'après un rapport Syndex (CSE).

Pour rappel, l'usine de Grigny fournit de la restauration fraîche (sandwichs et plats préparés) à des clients comme Air France, Relay, ou encore Monoprix. La production a été brutalement interrompue en avril 2020 et un chômage partiel a été mis en place jusqu'en mai 2021.

Face à la menace sur l'emploi brandie par la direction, les salariés n'ont eu d'autre choix que d'accepter cet APC, adopté en septembre 2020, suite à un référendum dans l'entreprise, et appliqué depuis janvier 2021. L'accord est passé de justesse, décrypte l'élus FO. Il y avait une forte pression sur les salariés pour qu'ils votent le texte. Sauf que depuis, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et ont conduit à une situation inacceptable pour les salariés.

**UN APC VOTÉ SOUS PRESSION**

# de Bergams en grève illimitée

## SUPPRESSIONS DES PRIMES ET AUTRES ACQUIS

L'accord prévoit une diminution des salaires, et l'augmentation du temps de travail, résume le DS. Nous sommes passés de 35 à 37,5 heures voire 40 par semaine mais globalement on a perdu entre 100 et 1000 euros brut par mois. Certains se retrouvent dans l'impossibilité de payer leur loyer. La situation n'est plus tenable.

Alors que l'entreprise perçoit toujours des aides pour le

chômage partiel, toutes les primes et autres acquis ont en effet été supprimés, sauf la Prime Covid, versée en 2020 et l'épargne salariale pour les cadres. Conséquences : les salariés sont inquiets, fatigués, ont le moral en berne. Il y a multiplication des accidents de travail ou encore des cas de troubles musculo-squelettiques (TMS). Sans parler de l'absentéisme.

## La Direction a tenté de casser la grève

Ce ras-le-bol a conduit à décider d'une grève en juillet dernier. Mais le mouvement a été cassé par la direction qui a anticipé les besoins et prévenu les clients, de sorte que notre grève n'aurait pas eu d'impact. Nous l'avons donc annulée, explique Nicolas D'Andrea. Les conditions salariales perdurant, la colère n'a alors fait que monter chez les salariés, certains se trouvant dans des situations financières difficiles.

Nos revendications ne sont même pas une augmentation de salaire, poursuit le délégué FO. Nous souhaitons revenir aux 35 heures par semaine et que les heures supplémentaires soient payées dès la première heure et enfin, avoir le droit de prendre ses cinq semaines de vacances en été, la société comptant une cinquantaine de nationalités.

La dernière réunion avec la Direction, le 22 septembre, n'a pas débloqué la situation. Ils nous ont dit que l'on n'obtiendrait rien, que cet APC était une expérience, et que l'on verrait les résultats en 2022. Ils nous prennent pour des rats de laboratoire. Pour couronner le tout, les responsables syndicaux ont été convoqués au TGI



d'Evry le 24 septembre, la direction estimant qu'il y a eu établissement d'un barrage filtrant devant l'entreprise. Elle a fait venir un huissier le 15 septembre, alors que les grévistes ralentissaient simplement la circulation afin de distribuer des tracts aux salariés.

Au 1<sup>er</sup> octobre, après 18 jours de grève, la direction restait toujours aux revendications, cela après avoir tenté pendant deux jours de casser la grève en recourant à des intérimaires. Mais, les salariés, déterminés, n'ont pas laissé faire.

Cela n'a fait que renforcer la volonté des grévistes. Nous continuons donc jusqu'à l'ouverture de négociations, indique Nicolas D'Andrea. Les organisations syndicales ont saisi l'Inspection du travail et la Préfecture afin de demander une médiation qui, pour le moment, n'a pas abouti.

**UNE CAGNOTTE EST EN LIGNE AFIN  
DE SOUTENIR LES GRÉVISTES :  
[HTTPS://WWW.COTIZUP.COM/SOLI  
DARITE-GREVISTES](https://www.cotizup.com/solidarite-grevistes)**







**RESISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUERIR**



**L'Union Départementale FO de l'Essonne**

12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry

tél : 01 60 78 15 57 – [udfo91@force-ouvriere.fr](mailto:udfo91@force-ouvriere.fr) - [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

